

Revue de presse
10 ans du parc éolien citoyen

| 23 - 24 mai 2026 | **ouest-france**

ONTCHÂTEAU

Le parc éolien Guenrouët-Sévérac fête ses dix ans

Guenrouët. Le parc citoyen, doté de quatre éoliennes fut inauguré le 7 mai 2016. L'association fête ce dixième anniversaire le 13 juin.

L'idée d'un parc éolien situé sur les hauteurs de Guenrouët et Sévérac est née dès 2005 et c'est seulement en 2011 que le permis de construire a été délivré, la société par actions simplifiées Isac Watts étant créée l'année suivante. Et c'est donc en mai 2016 que les quatre éoliennes, constituant le deuxième site éolien porté et financé à 100 % par des citoyens, ont été inaugurées.

19 000 mégawatts produits par an soit la consommation de 6 300 habitants

Plus de six cents citoyens se sont engagés dans ce gros projet, parfois semé d'embûches, mais qui désormais fonctionne avec ses quatre éoliennes – hautes de 100 mètres et d'une envergure de 92 mètres – qui produisent au total 19 000 mégawatts par an soit la consommation totale de 6 300 habitants.

De nombreuses animations ont été organisées autour du parc : des sentiers « découverte s » ont été aménagés, le chemin des énergies (7 km) et le chemin des 4 vents (8 km). Des panneaux explicatifs ont aussi été mis en place au pied de chaque éolienne, narrant l'évolution et la concrétisation du projet mais aussi celui du site ou encore renseignant sur la faune et la flore



Deux des quatre éoliennes du parc Guenrouët-Sévérac qui captent le vent sur les hauteurs des deux communes. | PHOTO : OUEST-FRANCE

du lieu. Puis les noms des éoliennes ont été attribués, en rapport également avec le site : Vénus pour Sévérac et son observatoire, Berthe en relation avec le fuseau à Berthe du Rocher à la Vache et pour Guenrouët Salamandre et Grenouille, des animaux bien présents dans ces lieux.

Conférence-débat l'après-midi

Samedi 13 juin, on va donc fêter le parc éolien au pied de Berthe au Ro-

cher à la vache à Sévérac. Le matin, Isac Watts tiendra son assemblée générale suivie d'un apéro repas, et à 15 h, une conférence-débat ouverte à tous se tiendra sur le thème « Quelles possibilités s'offrent à Isac Watts dans 5 ans lors de la sortie du tarif réglementé ? ». Le contrat passé avec EDF arrivera à échéance en 2031 et plusieurs solutions sont envisageables pour la distribution de l'énergie produite. Entrée libre. Buvettes et crêpes sur place.

Actualité > Pays de la Loire > Sévérac

Éolien : le parc Sévérac-Guenrouët fête ses dix ans, un rendez-vous pour tout savoir

Le collectif éolien citoyen de Sévérac/Guenrouët, Près de Saint-Nazaire, propose au public d'assister dès 15 h à la conférence-débat le samedi 13 juin ouverte à tous sur l'éolien.

Presse-Océan

Publié le 23/05/2025 à 16h45



Eolienne Berthe à Sévérac - (PHOTO PRESSE OCEAN)

Ajoutez-nous à vos sources préférées

Lire le journal

À l'occasion des dix ans de création, samedi 13 juin, le collectif éolien citoyen de Sévérac/Guenrouët accueille le public au pied de l'éolienne Berthe près du Rocher à la Vache.

[LIRE AUSSI : « Ça sera une belle vitrine » : le quai pour les éoliennes flottantes sur le port de Saint-Nazaire franchit une étape](#)

Quelles possibilités

« Que vous soyez simple curieux ou intéressés par les énergies renouvelables, le collectif vous propose d'assister dès 15 h à la conférence / débat, ouverte à tous, avec pour thématique quelles possibilités s'offrent à IsacWatts dans 5 ans lors de la sortie du tarif réglementé ? » Plusieurs sujets seront également abordés : peut-on vendre en direct l'électricité produite par le parc ? Quels seraient les acheteurs potentiels ? Autoconsommation collective et autre ? *Le rôle des communes* ; suivi d'un échange avec les participants.

Petite restauration : buvette et crêpes. Renseignements
isacwatts.communication@enr-citoyennes.fr

Pays des Trois rivières

L'ECHO DE LA PRESQU'ÎLE
05-06-26

📍 SÉVÉRAC

ÉNERGIE CITOYENNE.

Le parc éolien fête ses 10 ans



Jean Moreau, Monique Martin et Marie-Hélène Sérour de l'association citoyenne « Isac-Watts »
Écho

Projet citoyen regroupant plus de 600 personnes réunies en 38 clubs d'investisseurs, l'association Isac-Watts fête les 10 ans d'exploitation de son parc éolien qui alimente les communes de Sévérac, Guenrouët et au-delà grâce à ses 4 éoliennes aux noms évocateurs : Vénus, Berthe, Salamandre et Grenouille.

Une initiative locale citoyenne

« Nos éoliennes produisent chaque année 17 600 MW qui sont revendus à EDF pour les distribuer sur le territoire, soit la consommation d'environ 6 400 habitants », se félicite Jean Moreau le président du conseil de direction. Celui-ci comprend 13 membres, tous bénévoles et engagés en faveur d'un objectif plus large de neutralité carbone et d'autonomie

du territoire. Avec une organisation pouvant paraître complexe et des partenariats multiples, Isac-Watts se définit avant tout comme une initiative locale citoyenne qui implique directement les habitants du territoire.

La fête et le débat

Tout se passera le samedi 13 juin au pied de la célèbre et majestueuse éolienne « Berthe », après une assemblée générale le matin à laquelle tous les adhérents sont invités. Dans l'après-midi, une conférence-débat permettra de se projeter dans l'avenir avec en particulier une question d'importance : « Que fait-on après 2031 ? ».

« Notre contrat d'exclusivité avec EDF se termine à cette date », explique Marie-Hélène Sérour, directrice à Isac-Watts. « Plusieurs options s'offrent

à nous pour la suite, y compris de la vente directe. Par ailleurs nos installations sont déjà dépassées par les nouvelles technologies, il faudra peut-être prévoir des rénovations et nous souhaitons aussi élargir la réflexion à d'autres moyens de production ». Avec leur partenaire EcPV (Energie Citoyenne en Pays de Vilaine) qui exploite et maintient le parc, cette journée festive sera donc l'occasion d'une réflexion bien plus large autour d'initiatives plus que citoyennes et tournées vers un avenir à moyen terme.

■ **Samedi 13 juin – Les 10 ans d'Isac-Watts – Au pied de l'éolienne « Berthe » (près du Rocher à la Vache à Sévérac). Buvette et petite restauration sur place, conférence-débat à partir de 15h.**

SÉVÉRAC

L'énergie, un enjeu essentiel pour le territoire



Des gâteaux aux noms des éoliennes ont été servis avant les débats et réflexions sur les énergies renouvelables. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Le parc éolien de Sévérac Guenrouët a fêté ses dix ans, samedi, sous le soleil et les pales de Berthe, située au Rocher à la Vache, à Sévérac, l'une des quatre éoliennes gérées par le collectif de quelque 600 citoyens réunis au sein d'Isac Watts.

Lancé il y a une vingtaine d'années, le projet s'est donc concrétisé en 2016. Depuis, l'énergie produite de 19 000 mégawatts par an alimente 6 300 habitants. Isac Watts est actuellement sous contrat avec EDF mais celui-ci prendra fin en 2031.

« Un bien commun au même titre que l'eau »

Le rendez-vous de samedi a donc été l'occasion d'ouvrir une réflexion sur la distribution de l'énergie à compter de cette date.

Plusieurs groupes ont réfléchi et débattu sur le thème « autonomie

ou indépendance ? » Autre question soulevée : pourrait-on partager avec les autres communes ?

Didier Pécot, maire de Sévérac et président du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, a rappelé l'importance de l'énergie, « **un bien commun au même titre que l'eau** ».

Olivier Demarty, maire de Cros-sac, a affirmé, de son côté, le besoin d'une politique volontariste en faveur de la sobriété énergétique. « **C'est la préoccupation de tous, a ajouté Didier Pécot. De nombreuses actions ont déjà été engagées dans chacune des communes de notre territoire avec une volonté d'avoir des bâtiments plus sobres.** »

Il a rappelé que les énergies renouvelables représentent un enjeu notoire et qu'il va désormais falloir travailler et « **poser les bases d'un partenariat pour l'échéance de 2031** ».



Edition : **Juillet - Aout 2026 P.38-41**
Famille du média : **Médias spécialisés**
grand public
Périodicité : **Mensuelle**
Audience : **2270000**
Sujet du média : **Lifestyle**



► ÉNERGIE CITOYENNE

QUAND DES HABITANTS SE

Donner du sens à l'épargne, favoriser l'emploi local : des collectifs citoyens ont décidé de produire des énergies renouvelables. Le réseau Énergie Partagée compte 479 projets... Il y en aurait bien plus si l'État aidait un peu.

« **C**haque fait 65,50 mètres de long, indique Gérard Grellier en levant haut la tête vers les pales d'une éolienne qui, ce jour-là, tournent très vite dans le ciel de Montrevault-sur-Èvre, près d'Angers (Maine-et-Loire). En ajoutant le mât, on culmine à 150 m de haut. » Il y en a quatre comme celles-ci, disposées à quelques centaines de mètres les unes des autres sur ce plateau régulièrement balayé par les vents. Le parc a été installé l'été dernier. « Il devrait produire 27 000 mégawattheures (MWh) par an, soit la consommation électrique – hors chauffage – de 23 000 personnes, reprend-il. Pour l'instant, la production dépasse nos prévisions. » Difficile d'imaginer que, quatre ans plus tôt, ce retraité ne connaissait « pas grand-chose à l'énergie. À l'instar de la cinquantaine de membres actifs de Vents d'Èvre, notre association », ajoute-t-il. Pourtant, ce parc éolien du Fief-Sauvin – son nom – est 100 % citoyen. Les 448 habitants que la structure a convaincus d'investir en ont 70 %, et Énergie Partagée, un réseau qui fédère et impulse les collectifs citoyens en France, détient le reste.

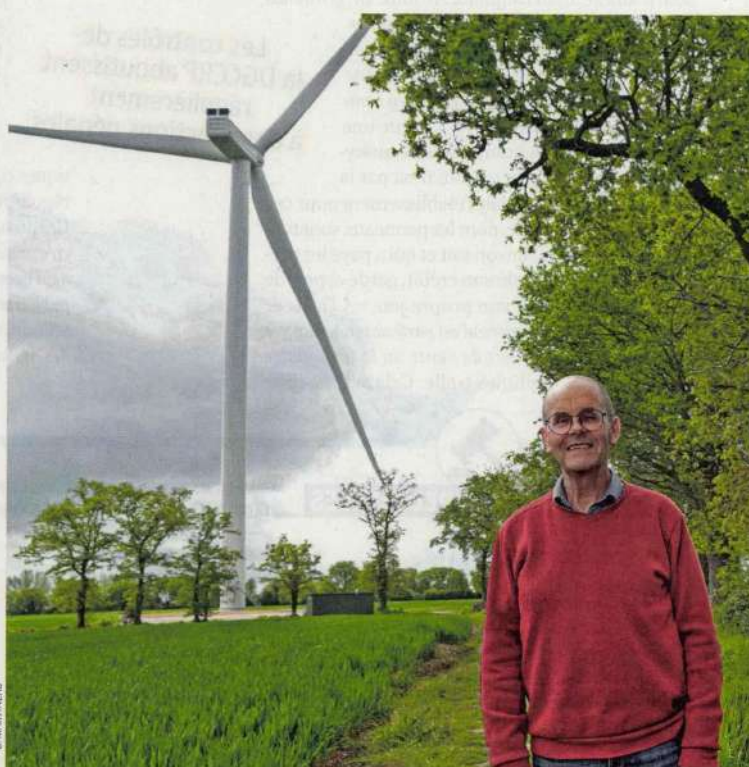
Au moins 40 % des voix aux habitants

On est loin du schéma classique de développement des énergies renouvelables (EnR) : « Un opérateur privé, avec un projet en tête mais en quête d'un terrain, frappe à la porte de collectivités territoriales qui, sans entrer dans le capital, vont y trouver leur compte grâce à la fiscalité », expose Mattias Vandenbulcke, délégué général adjoint de France Renouvelables, association professionnelle du secteur. L'énergie citoyenne raconte une autre histoire.

Le credo ? Des énergies renouvelables par et pour les territoires. Cela ne veut pas dire que les habitants se retrouvent forcément seuls à la barre comme au Fief-Sauvin. « Ce modèle est devenu rare, pointe d'ailleurs Marion Richard, responsable de l'animation nationale à Énergie Partagée. Désormais, il s'agit plus de sociétés d'économie mixte qui associent opérateur privé, collectivités et citoyens. Ces derniers doivent toutefois peser au moins 40 % dans l'actionnariat et être consultés sur toutes les décisions structurantes. » Voilà

les deux conditions principales du label Énergie Partagée. Il y en a d'autres : mettre en œuvre les compétences locales, privilégier l'épargne des ménages et la capacité d'investissement des collectivités, réduire le plus possible les impacts environnementaux...

Depuis la création d'Énergie Partagée, en 2010, 479 projets citoyens ont été labellisés, dont 350 sont en exploitation. Le photovoltaïque en toiture forme le gros du bataillon. Cependant, on trouve aussi des éoliennes, des parcs solaires



B. MARTINEAU

LANCENT DANS L'AVENTURE

au sol, des réseaux de chaleur (lire p. 41)... Et même des vieux moulins restaurés dans le but de produire de l'hydroélectricité. Derrière se cachent près de 3600 citoyens et 1000 collectivités qui, souvent, ont dû soulever des montagnes avant de sortir leur premier électron. «En matière d'EnR, la réglementation française est la plus complexe d'Europe», note Mattias Vandenbulcke.

À Sévérac (Loire-Atlantique), Marie-Hélène Seroux, une agricultrice à la retraite, se souvient également des réunions «tupperwatts» organisées chez des habitants, à 30 kilomètres à la ronde, afin de les pousser à investir dans Isac-Watts, l'un des tout premiers

parcs éoliens citoyens en France. «Les banques nous considéraient comme des ovnis, sourit Claudette Lacombe, autre cheville ouvrière du projet. Nous avons eu du mal à en trouver une qui accepte de nous prêter 9 millions d'euros.»

Se réapproprier le sujet

Isac-Watts a fêté ses 10 ans mi-juin. Les quatre éoliennes ont, à ce jour, injecté plus de 190 000 MWh dans le réseau. Des dividendes sont versés chaque année depuis 2019 et l'emprunt sera entièrement remboursé dans trois ans... bref, une affaire qui roule. «Nos objectifs étaient surtout que l'État arrête de tout nous dicter sur les questions d'énergie, et

de trouver des alternatives à cette centrale nucléaire qu'on tentait de nous imposer», se souvient Claudette Lacombe.

Se réapproprier le sujet... c'est également ce que dit Jean-Baptiste Boyer, président de Dwatts. Aujourd'hui, dans la vallée de la Drôme, cette coopérative compte 280 sociétaires. Des habitants, des collectivités, des entreprises locales, la Caisse des dépôts : un joli bazar... mais efficace. Depuis 2018, Dwatts a installé et exploite 17 000 m² de panneaux solaires sur les toits de maisons, d'écoles, de salles de fêtes ou de bâtiments industriels. La société souhaite mettre en service 30 % des EnR nécessaires au passage du territoire en 100 % renouvelable. «Le tout en faisant le plus possible travailler les entreprises des alentours, enjeu important dans notre secteur rural», détaille Jean-Baptiste Boyer.

Et puis, Dwatts ne se préoccupe plus seulement de produire, mais aussi de bien consommer, en fléchant une partie de ses bénéfices vers la rénovation énergétique. «L'an dernier, des travaux de surisolation de ballons d'eau chaude ont été effectués chez 24 ménages précaires du département», illustre-t-il. C'est l'un des

Gérard Grellier, secrétaire adjoint de l'association Vents d'Èvre, et Moïra Andreu, responsable d'investissement à Énergie Partagée, qui a contribué à ce que ce parc éolien citoyen voit le jour à Montrevault-sur-Èvre, près d'Angers.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

► **L'énergie citoyenne** qualifie les projets d'énergies renouvelables ouvrant majoritairement leur capital au financement collectif et leur pilotage aux acteurs locaux. Un label «Énergie Partagée», soutenu par l'Agence de la transition écologique (Ademe), permet de les distinguer.

► **À ce jour, 479 projets** (parcs éoliens, centrales solaires...) ont été labellisés, dont 350 en production. Ils génèrent 1,7 térawatt-heure (TWh) par an d'électricité et 0,131 TWh

de chaleur. Soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 1,5 million d'habitants et des besoins de chauffage de 29 000 personnes.

► **L'Alliance pour l'énergie locale**, qui réunit 12 organisations, souhaite multiplier par trois la production de ces énergies citoyennes d'ici à 2030 et réclame pour cela l'application des 10 mesures promises par l'exécutif il y a plus de quatre ans.



ÉNERGIE CITOYENNE

► principaux arguments avancés par les promoteurs des énergies citoyennes. «Elles génèrent deux à trois fois plus de retombées locales que les structures classiques», évalue Énergie Partagée dans une étude de 2019. Mais alors, pourquoi n'y en a-t-il pas plus ? Les projets labellisés ne fournissent qu'une part infime des 407 térawatt-heures (TWh) d'EnR produits chaque année en France (lire aussi «De quoi parle-t-on ?» p. 39).

Le plan de soutien promis tombé aux oubliettes

Pourtant, en façade, l'exécutif aime bien l'idée. À l'automne 2021, Barbara Pompili, alors ministre de la Transition écologique, affirmait vouloir 1000 projets de plus d'ici à 2028 et présentait, dans la foulée, 10 mesures pour y arriver. «On n'y sera pas», déclare Marion Richard, qui fustige la non-application de la majeure partie de ce plan de soutien. La disposition n° 2 manque, surtout. «Elle prévoyait d'inscrire ce cap dans le marbre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), document crucial qui fixe la politique énergétique de la France dans les années à venir, précise la responsable d'animation d'Énergie Partagée. Une façon de le rendre contraignant pour le gouvernement.»

Cette PPE a été mise à jour en février, avec trois ans de retard. «Comme nous le craignons, les objectifs à atteindre en matière d'énergie citoyenne et les mesures de soutien spécifiques aux EnR citoyennes ne sont mentionnés nulle part.» L'inverse est

tout aussi vrai. Les opérateurs privés ne sont que très peu incités à ouvrir leurs projets aux habitants et aux collectivités locales. En le faisant, ils peuvent gagner jusqu'à cinq points aux appels d'offres que lance l'État pour déployer les énergies renouvelables sur son territoire. Les lauréats bénéficient d'un soutien public sur 20 ans, sous la forme d'un complément de rémunération. Si le prix de marché auquel ils vendent leur production est inférieur à celui garanti dans l'appel d'offres, l'État paie la différence. Appréciable, pour ne pas dire indispensable, afin d'assurer la viabilité économique des installations. Mais cinq points, ce n'est rien... «L'essentiel de l'évaluation est réalisé sur le critère prix (70 points), qui doit être le plus compétitif possible, déplore Jean-Baptiste Boyer. Cela favorise les gros acteurs maximisant

les économies d'échelle. Ce n'est pas la philosophie des projets à gouvernance locale.» Énergie Partagée plaide pour le doublement, au minimum, des points qui leur sont accordés.

Une partie de l'équation

Peine perdue ? «Ces dernières années, les renouvelables sont attaquées de toute part, souligne Matthias Vandembulcke. La filière passe ainsi son temps à défendre les trajectoires de développement jadis définies par l'exécutif. Tout le reste est un peu mis de côté, y compris cet enjeu d'y associer les habitants.» Il faudra pourtant bien s'y pencher de nouveau, prévient Jean-Baptiste Boyer, en indiquant que «les scénarios de transition énergétique impliquent tous une forte expansion des EnR». Selon le PDG de Dwatts, il n'y a pas le choix : les citoyens doivent faire partie de l'équation. Même



Sur la toiture d'un hangar agricole drômois, Dwatts a financé et exploite des panneaux photovoltaïques depuis 2023. La production est écoulee en autoconsommation collective.

PARTAGE DE LA VALEUR

UNE LOI, MAIS PAS DE DÉCRET

Où est passé l'article 93 de la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables (EnR) de mars 2023 ? Celui-ci posait les bases d'une meilleure répartition de la valeur qu'elles génèrent au bénéfice des communautés locales – au moins s'agissant des projets lauréats d'un appel d'offres de l'État, qui bénéficient de soutiens publics.

«Ça ne veut pas forcément dire plus de retombées économiques directes, signale Étienne Charbit, du réseau Clef, association qui promeut l'énergie citoyenne. On peut aussi imaginer l'obligation d'ouvrir le capital et la gouvernance aux habitants, ou de cofinancer des actions locales en faveur de la transition énergétique et de

la biodiversité.» Justement, le décret d'application de cet article 93 devait préciser les modalités du partage.

L'UE à la rescousse

«Trois ans plus tard, on l'attend toujours, déplore Étienne Charbit, qui mise désormais sur l'Union européenne pour débloquer la situation. Un paquet législatif

en discussion (European Grids Package) prévoit des mécanismes de partage de la valeur, obligatoire pour les projets d'EnR de plus de 10 mégawatts. On aurait aimé que ce principe s'applique à tous. La bonne nouvelle, c'est que la France aura l'obligation de transposer ce texte.» Là encore, l'exécutif pourrait s'y conformer sans ambition... mais cela ferait désordre.



là où on les attend moins. « On se lance, par exemple, dans les centrales photovoltaïques au sol, plus clivantes, enchaîne-t-il. On reprend justement le projet d'une société qui y a renoncé faute d'adhésions locales. Nous repartons du début, en concertation avec les associations environnementales, les habitants et les agriculteurs. Le dispositif sera sans doute deux fois plus petit que les 20 hectares initialement prévus. C'est mieux que rien. » Multiplier les réunions publiques en amont pour présenter la démarche, identifier les tensions... ça a également été la stratégie adoptée par le parc éolien du Fief-Sauvin. Elle a payé. « Nous n'avons essayé aucun recours juridique », se félicite Gérard Grellier.

FABRICE POULIQUEN

Réseaux de chaleur

LA GOUVERNANCE LOCALE S'Y DÉCLINE AUSSI

« C'est l'éternel débat en France : quelle place faire au nucléaire ? », se désespère Eddie Chinal, fondateur du bureau d'études Forestener. Le Savoyard aime à rappeler que « 45 % de notre consommation d'énergie finale l'est sous forme de chaleur, et que les trois quarts proviennent de ressources fossiles (gaz naturel en tête) importées ». Voici le premier défi de la transition énergétique : décarboner et relocaliser cette production de chaleur. Là encore, des projets à gouvernance locale voient le jour. Le mouvement Énergie Partagée les labellise et les accompagne. Sa carte des énergies citoyennes en dénombre une centaine, surtout des réseaux de chaleur bois-énergie.

Du gaz fossile au bois

Le principe ? Une chaufferie centrale produit de l'eau chaude, distribuée ensuite à des bâtiments alentour pour leur fournir chauffage et eau chaude sanitaire. « Plutôt qu'au gaz naturel, le dispositif est alimenté en bois local, extrait de ressources exploitées durablement, comme nous y engage la charte d'Énergie Partagée », explique

Eddie Chinal, qui développe ces réseaux en Isère et dans les deux Savoie. En France, où la distribution de chaleur reste une compétence communale, il n'est pas difficile de convaincre les collectivités de passer au bois. Car si ce dernier ne coûte pas forcément moins cher aujourd'hui, ses prix sont bien plus stables. « Cependant, les petites localités ont rarement les compétences et les moyens de monter seules ces réseaux de chaleur au bois, nuance le dirigeant de Forestener. Elles pourraient sous-traiter aux quelques acteurs privés se partageant ce marché, sauf que ceux-ci se concentrent sur les gros réseaux. »

Sensibilisation au renouvelable

C'est ce vide que comble Forestener. En 10 ans, il a mis en exploitation 26 réseaux de chaleur qui distribuent au total 15 gigawattheures (GWh) de chaleur par an. Le plus gros, au Bourget-du-Lac (73), alimente 16 copropriétés, des logements universitaires, six bâtiments communaux... Une entreprise dédiée a été créée. Parmi ses actionnaires figure la Centrale villageoise du coin. Ces sociétés fondées par des citoyens agissent localement en faveur de la transition énergétique. « Il y en a plein dans la région, indique Eddie Chinal. Souvent, elles se sont lancées dans le développement de toitures photovoltaïques et cherchent à se diversifier. » Forestener s'appuie sur ce vivier : « Pas seulement pour lever de l'épargne citoyenne, mais aussi pour mener des opérations de sensibilisation à la chaleur renouvelable. » Forestener créera neuf nouveaux réseaux de chaleur renouvelable d'ici à la fin de l'année. Cette fois-ci, contrairement à l'électricité, l'État contribue à cette dynamique en bonifiant de 10 % l'aide du fonds chaleur quand il s'agit de projets à gouvernance locale. Jusqu'à quand ? Fin mai, dans une lettre au Premier ministre, l'association de collectivités Amorce se disait inquiète pour l'avenir de ce fonds.



Inauguration au Bourget-du-Lac (Savoie), fin 2025, d'un réseau de chaleur au bois – l'un des 26 montés à ce jour par le bureau Forestener avec des citoyens et des collectivités locales.